



POLITIQUE D'ACHAT DU CAOUTCHOUC NATUREL

Octobre 2021



**POLITIQUE D'ACHAT DU CAOUTCHOUC
NATUREL**

POLITIQUE D'ACHAT DU CAOUTCHOUC NATUREL

La Politique d'achat du caoutchouc naturel de Goodyear Tire and Rubber Company (avec ses filiales « Goodyear ») et ses principes, ainsi que le Manuel de conduite commerciale et le Code de conduite de fournisseur de Goodyear, oriente la démarche de Goodyear dans le développement d'une chaîne d'approvisionnement à long terme, durable pour ses besoins en caoutchouc naturel (« Politique »). La chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel est longue, fragmentée et constituée de petits producteurs (« petits exploitants »), des plantations industrielles, des concessionnaires//groupeurs intermédiaires, des négociants et Goodyear elle-même. Grâce à une mise en œuvre de et à une adhésion à cette Politique et à ses principes sans corruption, Goodyear prendra des mesures afin de :

- soutenir et protéger les droits des travailleurs (notamment les travailleurs contractuels, temporaires et migrants), les propriétaires fonciers et les populations locales ;
- promouvoir l'acquisition et la gestion responsables de terres utilisées pour la culture du caoutchouc naturel ;
- promouvoir les pratiques qui permettent la traçabilité du caoutchouc naturel sur toute la chaîne d'approvisionnement ;
- promouvoir l'utilisation des techniques de production responsables et durables ;
- promouvoir les meilleures techniques de culture et de récolte disponibles ;
- soutenir les conditions de vie des petits exploitants et
- auditer et travailler régulièrement avec la chaîne d'approvisionnement sur le respect de la Politique.

PRINCIPES CLÉS

1.0 - DROITS HUMAINS

En collaboration avec des parties externes et internes, Goodyear travaillera afin de garantir que sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel protège les droits de toutes les personnes impliquées et favorise un environnement de travail positif à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Tous les membres de la chaîne d'approvisionnement doivent respecter tous les droits humains et lois en matière de travail en vigueur dans les juridictions où ils opèrent, tout en respectant les principes cohérents avec les Principes directeurs relatifs aux entreprises

et aux droits humains (UNGP) publiés par les Bureau du Haut Commissaires des Nations Unies aux Droits humains et les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Ces principes sont les suivants :

- La reconnaissance et le respect de la **liberté d'association** des travailleurs, dans le choix de ces organisations et dans leur choix d'y adhérer ou non (consultez par exemple : Convention de l'OIT n° 87 et n° 98). Il est question également des droits des travailleurs à négocier collectivement à travers des représentants de leur choix lorsqu'un syndicat a été créé conformément aux lois locales.
- Aucun usage de **travail forcé ou involontaire**, y compris et sans s'y limiter, le travail des prisonniers, le travail sous contrat, l'esclavage, la traite humaine ou toute autre forme de travail obligatoire (voir par exemple la Convention de l'OIT N° 29 et son Protocole de 2014).
- Aucun **travail d'enfant** illégal (voir par exemple la Convention de l'OIT n° 138 et N° 182).
- Le respect des lois applicables en matière de rémunération et d'heures de travail, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux prestations obligatoires. Les fournisseurs doivent promouvoir et soutenir des salaires décents dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Aucune discrimination illégale sur le lieu de travail (voir par exemple, la Convention de l'OIT n° 111 et n° 100), et la conformité aux lois locales en vigueur relatives à la discrimination, au recrutement et aux pratiques professionnelles.
- Fournir un environnement sécurisé et sain conformément aux lois locales en vigueur, adopter les normes et fournir le matériel de protection tel que requis selon lesdites lois.
- Promotion des droits reconnus de tous les travailleurs, conformément à la loi locale en vigueur, y compris la promotion de l'égalité des genres.
- Il est recommandé aux **plantations industrielles** de respecter les normes énoncées dans la Convention de l'OIT 110.

Voir également la Section 2.0 ci-dessous, relative au l'Acquisition et l'utilisation responsables des terres, notamment les actions liées à la protection **des droits d'usage traditionnel** et le respect des règles foncières.

2.0 - ACQUISITION ET UTILISATION RESPONSABLES DES TERRES

Goodyear est engagée à travailler en interne avec sa chaîne d'approvisionnement et avec les parties externes afin de promouvoir une chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel écologiquement et socialement responsable, qui ne repose pas sur la **déforestation** et **l'expropriation des terres**, permettant ainsi de réduire les impacts significatifs sur la biodiversité et **les communautés locales** et économiquement viables.

Les **fournisseurs** doivent veiller, pour eux-mêmes et leurs chaînes d'approvisionnement respectives, à :

- Respecter scrupuleusement toutes les lois environnementales et locales en vigueur relatives à l'utilisation des terres.
- Ne pas développer des plantations de caoutchouc naturel ni prélever du caoutchouc sur des tourbes connues, indépendamment de la profondeur, de l'étendue ou du statut (terres humides, drainées ou sèches).
- Éviter le recours au brûlis sur des terres nouvelles ou en cours d'utilisation, sauf dans des cas justifiés et documentés de lutte contre les incendies, de gestion des déchets pour des raisons sanitaires dans le cas où la collecte publique de déchets est indisponible, d'urgences phytosanitaires et autres.
- Évaluer et suivre en permanence leur chaîne d'approvisionnement, veillant à ce qu'ils ne s'engagent pas, ni eux ni leurs sous-traitants, dans la **déforestation** ou la dégradation considérable des **forêts à haute valeur pour la conservation (HCV)**.
Remarque : Toute activité similaire après le 1^{er} avril 2019, constitue, sans préjudice à toute autre disposition de la présente Politique, une violation des présentes.
 - Les fournisseurs doivent veiller à ce que les terres soient soumises aux outils ou à la méthodologie d'évaluation et de gestion de la **High Conservation Value Forest Toolkit** (Référentiel de forêt à haute valeur de conservation) et **High Carbon Stock Approach (Approche du stock de carbone élevé, HCSA)** afin d'assurer que les terres sont appropriées pour la culture du caoutchouc naturel lorsque les **écosystèmes naturels** doivent être protégés.
- Protéger la quantité et la qualité de l'eau, éviter la contamination de l'eau par des produits chimiques agricoles et industriels et empêcher l'érosion et la sédimentation au minimum selon les lois locales en vigueur.
- Protéger la faune, y compris les espèces rares, menacées, en danger et en situation de grave danger, du braconnage, de la chasse excessive et la perte de l'habitat dans des zones sous la gestion de l'entreprise, selon le minimum d'exigence prévue par les lois locales en vigueur.
- Lutter contre l'érosion des sols, la dégradation des nutriments, l'affaissement et la contamination et toute autre dégradation de la qualité du sol suite à l'action ou l'activité du **fournisseur** au minimum selon les lois locales en vigueur.

Les **fournisseurs** doivent établir des chaînes de dialogue appropriées avec les populations autochtones et les **communautés locales** affectées par les opérations du **fournisseur** concernées. Goodyear collaborera avec les **fournisseurs** afin de garantir le respect et la protection des droits d'utilisation coutumiers des **populations autochtones** et des **communautés locales** ainsi que des **droits fonciers**. Les **fournisseurs** doivent mener leurs activités conformément à ces lois et d'une manière cohérente avec les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les **fournisseurs** doivent veiller à obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) avant de mener toute action susceptible d'enfreindre les droits des **populations autochtones** et des **communautés locales** à leurs terres, territoires et ressources, y compris lors de la planification, de l'établissement, de la restauration et de la transformation des plantations de l'entreprise et/ou des sites industriels, ainsi que les infrastructures associées.

Lorsque les opérations enfreignent les lois des **personnes autochtones** et des **communautés locales** par des activités passées et actuelles, les **fournisseurs** doivent collaborer et suivre la mise en œuvre tel que prévu par l'article 7.0 ci-dessous, afin de fournir des logements ou des compensations à travers des mesures consensuelles appropriées qui correspondent aux et sont décrites dans les résultats négociés du processus de FPIC ou fournir le redressement nécessaire.

Pour les terres acquises et/ou transformées pour les **plantations industrielles**, les **fournisseurs** doivent également appliquer les directives de FPIC élaborées par le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (UN-REDD). Par ailleurs, des compensations appropriées et équitables pour toute utilisation//tout transfert doivent être prévues pour toute transaction.

Goodyear soutient la protection des **forêts naturelles** et autres écosystèmes, y compris la restauration des paysages déboisés et dégradés. Les **fournisseurs** devraient en faire autant dans leurs chaînes d'approvisionnement.

3.0 - TRAÇABILITÉ

Goodyear prendra les mesures appropriées et soutiendra le développement des méthodes et/ou technologie améliorées afin de promouvoir les pratiques qui permettent la traçabilité du caoutchouc naturel sur toute la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit pour cela de cartographier la chaîne d'approvisionnement et d'évaluer les **fournisseurs** en ce qui concerne les risques sociaux et environnementaux afin d'accorder la priorité à la réduction des risques.

- Les **fournisseurs** situés en amont ou qui acquièrent la matière première des **plantations industrielles** auront à fournir des preuves de transparence et de **traçabilité** du caoutchouc naturel.
- Les **négociants** doivent également établir la **traçabilité** jusqu'au niveau de la **transformation** du caoutchouc.
- Dans une approche basée sur le risque, Goodyear travaillera avec les **fournisseurs** pour tracer le caoutchouc naturel obtenu des **petits exploitants** selon les étapes suivantes :
 - Source nationale – p. ex. : le pays de production du caoutchouc reçu par l'entreprise sous forme de morceaux, de feuilles ou de latex.
 - Source locale – p. ex. : le caoutchouc naturel sera évalué à la région globale de l'influence des activités du négociant//groupeur et/ou des exploitants de terres regroupées//ventes directes.
- Goodyear poursuit le suivi étroit d'autres moyens de **traçabilité**, y compris les approches tierces et entend ajuster son approche selon le cas échéant.

4.0 - TRANSFORMATION DU CAOUTCHOUC NATUREL

Goodyear attend de ses **fournisseurs** qu'ils transforment le caoutchouc naturel afin de lui permettre de produire de façon responsable et dans un environnement convivial, en gérant leurs opérations de façon à réduire le taux de consommation d'énergie, maximiser l'efficacité des ressources naturelles et réduire les émissions de carbone. Cette démarche englobe :

- Le respect des exigences légales locales et des **droits d'utilisation coutumiers** relatifs à l'utilisation de l'eau.
- La garantie que toutes les eaux usées issues de la production de caoutchouc naturel sont traitées dans le total respect des lois locales en vigueur.
- La mise en œuvre de moyens raisonnables visant à maximiser le recyclage de l'eau dans le processus de production.

- L'optimisation, autant que possible, de la consommation d'énergie.
- Le contrôle des odeurs liées à la production du caoutchouc naturel.
- Le contrôle, l'utilisation et l'élimination de toutes les substances chimiques utilisées dans la transformation du caoutchouc naturel d'une manière conforme aux lois locales en vigueur.
- Le respect des lois locales en vigueur relatives au processus de transformation et à l'utilisation des terres pour l'installation des usines de fabrication.
- Le respect des techniques de transformation qui réduisent les résidus de caoutchouc naturel.

5.0 - PROCESSUS DE CULTURE ET DE RÉCOLTE DE CAOUTCHOUC NATUREL

Goodyear soutient ses **fournisseurs** de caoutchouc naturel et éduque les **petits exploitants** de leur chaîne d'approvisionnement sur les pratiques de culture les plus connues dans le domaine afin d'assurer une récolte et une qualité optimales des arbres de caoutchouc naturel plantés et replantés existants.

- En cas de disponibilité, tous les efforts de plantation et de replantation doivent utiliser uniquement les clones recommandés par l'autorité compétente ou les principaux instituts de recherche.
- Toutes les activités de plantation et replantation des **plantations industrielles** doivent suivre les directives en matière de densité de plantation. Tout arbre qui ne survit pas un an doit être remplacé dès que possible.
- Toutes les activités de plantation et replantation des **plantations industrielles** doivent veiller à ce que l'utilisation des fertilisants naturels soit optimisée, que des méthodes biologiques de contrôle des nuisibles et de la maladie soient employées et que l'utilisation de produits chimiques est minimisée.
- Les **fournisseurs** doivent former les **petits exploitants** qui leur fournissent de la matière première, aux meilleures pratiques de culture sur des sujets tels que le clonage, les engrais, la densité des arbres et l'entaillage.
- Les **fournisseurs** doivent appliquer un processus de réclamation transparent cohérent avec les principes de l'UNGP pour toutes les personnes et les entités affectées, y compris les **communautés locales**. Les violations peuvent également être signalées à Goodyear tel que le prévoit la section 7.0 ci-dessous. Goodyear veillera à la résolution des griefs reçus par Goodyear conformément aux dispositions de la présente Politique d'une manière cohérente avec les critères d'efficacité de l'UNGP.

6.0 - AIDE AU PETIT EXPLOITANT, ENGAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Considérant que 85 % de la croissance de caoutchouc naturel repose sur les **petits exploitants**, Goodyear est fermement convaincu que la hausse des récoltes et l'amélioration des conditions de vie des **petits exploitants** est une étape essentielle vers la solution aux problèmes de **déforestation** et de droits humains liés au caoutchouc naturel. Par ailleurs, en raison de l'impact des nombreuses étapes de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel sur les communautés dans le monde, Goodyear encourage tous des **fournisseurs** directs et membres concernés de leur chaîne d'approvisionnement à travailler activement à l'amélioration des conditions de vie des communautés où ils opèrent, notamment par ce qui suit :

- Soutenir des conditions de vie décentes pour les **communautés locales** (p. ex. : eau potable, logement approprié, assainissement).
- Soutenir la sécurité alimentaire des personnes, des ménages et des **communautés locales**.
- Soutenir les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les opportunités pour les **communautés locales**, notamment à travers l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Goodyear mènera des projets avec les **petits exploitants** afin d'améliorer les récoltes et/ou les conditions de vie. Par exemple, des projets peuvent être orientés vers la replantation de nouveaux clones, des ateliers de culture de caoutchouc naturel afin d'améliorer la qualité et les récoltes en cours, l'amélioration des techniques de récoltes et la sensibilisation pour améliorer l'éducation et les conditions de vie des communautés productrices de caoutchouc.

7.0 - POLITIQUE DE MISE EN ŒUVRE ET DE CONFORMITÉ

Goodyear s'engage à appliquer la présente Politique et ses principes de façon transparente et sans corruption et attend de tous les **fournisseurs** dans la chaîne d'approvisionnement qu'ils adhèrent et respectent autant sans corruption et transmettent ladite Politique aux membres concernés de leur chaîne d'approvisionnement. Goodyear attend de tous les fournisseurs qu'ils suivent les membres indiqués de leur chaîne d'approvisionnement en vue du respect de la présente Politique grâce à une utilisation raisonnable des moyens disponibles. Par ailleurs,

- Goodyear ou tout tiers agréé, effectuera des visites auprès de tous les **Fournisseurs**, tous les deux ans pour des audits sur site et/ou à distance. Ces audits mettront l'accent

sur la qualité du caoutchouc naturel fourni et tous les aspects de cette Politique. Les problèmes, les failles et les cas de non-respect identifiés seront traités et résolus de façon collaborative. Goodyear fixera des objectifs publics dans un échéancier et un lieu précis afin d'évoluer.

- Goodyear consultera les entreprises et experts externes et maintiendra une communication active et régulière avec les parties prenantes, afin de mieux se focaliser sur les secteurs durables, et utilisera les données de ces consultations et entretiens pour identifier les failles de conformité et y remédier.
- Goodyear nommera un tiers indépendant pour vérifier que les engagements inscrits dans la Politique sont respectés.
- Les décisions commerciales de Goodyear tiennent compte de l'engagement du **fournisseur** et du respect de la Politique et des exigences fixées par Goodyear. Ceux-ci sont évalués périodiquement à travers une carte de **fournisseur** qui inclut la note pour la durabilité obtenue à travers l'audit de Goodyear. Les produits manufacturés selon cette Politique sont préférés. Le non-respect par le **fournisseur** de la Politique de Goodyear nécessitera un plan de mise en œuvre avec échéancier, afin de progresser vers la conformité. Toute non-conformité avérée et/ou tout manquement à combler les lacunes identifiées de façon consensuelle, entraîneront la suspension ou la rupture des relations commerciales.
- Goodyear se veut un acteur commercial actif dans le secteur à travers des processus appropriés et des programmes économiquement viables, susceptibles d'apporter des résultats durables et des avantages sur les plans social et environnemental. Un tel programme peut être appliqué aux niveaux des paysages, des juridictions ou de l'espace.
- Goodyear fournira des rapports annuels transparents sur la mise en œuvre de la présente Politique.

Toute violation avérée ou suspecte de la présente Politique peut être signalée en toute confidentialité, y compris de façon anonyme, à travers la Ligne d'appel d'intégrité de Goodyear (les numéros de téléphone et le formulaire d'admission en ligne sont disponibles sur www.goodyear.ethicspoint.com). Goodyear se réserve le droit de mettre à jour, d'améliorer ou de modifier la présente Politique, à tout moment, pour toute raison ou tel que nécessaire selon les leçons et les expériences acquises à travers la mise en œuvre de la présente Politique.

ANNEXE 1 : DÉFINITIONS

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les travaux susceptibles de présenter les risques ou d'interférer avec l'éducation des enfants, od'u être préjudiciables à la santé ou au développement physique, mental, spirituel ou social de l'enfant sont par conséquent interdits selon les lois locales en vigueur.

DROITS D'UTILISATION COUTUMIERS

La règle ou la pratique générale traditionnelle devenue partie intrinsèque de la conduite acceptée et attendue dans une communauté, une profession ou un commerce et constitue une exigence légale selon la loi locale en vigueur.

DÉFORESTATION

La perte d'une forêt naturelle (forêt primaire, forêt HCV/HCS ou forêt secondaire) suite à la conversion à l'agriculture ou l'usage des terres à des fins autres que la foresterie, la conversion en plantation d'arbres ou la dégradation grave et continue.

TRAVAIL FORCÉ OU INVOLONTAIRE

Tout travail ou service obtenu de toute personne sous la menace de toute pénalité et//ou de tout préjudice et pour lequel la personne ne s'est pas proposée d'elle-même, sans contrainte. (Lire par exemple la **Convention de l'OIT N° 29** et son **Protocole de 2014**).

DÉGRADATION DE LA FORÊT

Les modifications dans un **écosystème naturel** qui affectent matériellement et négativement sa composition des espèces, sa structure et/ou sa fonction et réduit la capacité de l'écosystème à fournir des produits, à maintenir la biodiversité et /ou rendre les services de l'écosystème. La dégradation peut également être considérée comme étant une conversion si :

- elle est à large échelle et progressive ou durable,
- elle affecte la composition, la structure et la fonction de l'écosystème au point où la régénération à l'état précédent est impossible, ou
- elle mène à un changement d'utilisation des terres (par exemple : l'agriculture ou un usage autre qu'une forêt naturelle ou tout autre **écosystème naturel**).

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Les droits des travailleurs et des employeurs de créer et d'adhérer à des organisations de leur choix sans autorisation préalable. (Lire par exemple la **Convention de l'OIT N° 87 et N° 98**).

HIGH CARBON STOCK APPROACH (Approche du stock de carbone élevé, HCSA)

L'Approche du stock de carbone élevé (HCSA) est une méthodologie qui distingue les zones forestières à protéger, des terres dégradées avec des faibles valeurs de carbone et de biodiversité qui peuvent être développées. La méthodologie a été développée dans l'objectif d'assurer qu'une approche pratique, transparente, cohérente et scientifiquement crédible largement acceptée afin de mettre en œuvre les engagements pour stopper la **déforestation** dans la région des tropiques, tout en veillant au respect des droits et des conditions de bien des personnes autochtones. Le HCSA stratifie la végétation d'une superficie de terre en six classes différentes grâce à des analyses des données de satellite et des mesures d'enquêtes sur le terrain. Ces six classes sont : Forêt de forte densité, forêt de moyenne densité, forêt de faible densité, jeune forêt régénérante, brousse et terres déboisées/ouvertes Les quatre premières classes sont considérées comme étant des forêts potentielles au stock carbone élevé.

HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (HCVS)

Une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle d'une importance capitale comme l'indique la **Directive générale pour l'identification des hautes valeurs de conservation** publiée par le Réseau de ressources HCV, modifiée en septembre 2017, constituée de six (06) catégories définies dans le **HCSA** ci-dessus.

POPULATIONS AUTOCHTONES

Des groupes distincts de personnes qui répondent à toute définition généralement reconnue des **Populations autochtones**, qui tiennent compte (entre autres facteurs) de ce que le collectif :

- a adopté ses propres concept et approche de développement humain dans un contexte socio-économique, politique et historique,
- a essayé de conserver son identité de groupe distinct, ses langues, croyances ancestrales, coutumes, lois et institutions, sa perception du monde et sa façon de vivre,
- a, à un moment donné, exercé le contrôle sur et géré des terres, des ressources naturelles et des territoires qu'il a utilisé et occupé historiquement, avec lesquelles il a un lien spécial et dont dépendent de façon particulière leur survie physique et culturelle,
- s'identifie comme des **populations autochtones** et/ou

- descend d'une population dont l'existence date d'avant la colonisation des territoires où le collectif a été trouvé à l'origine ou dont il a été dépossédé.

Lorsqu'on intègre les facteurs susmentionnés, aucun n'est déterminant. La définition ainsi faite des **populations autochtones** ne tient pas compte des termes tels que locaux, nationaux et régionaux susceptibles d'être appliqués aux populations comme « populations tribales », « premières populations », « populations retirées », « peuples de montagnes », ou autres. Les définitions généralement établies sont entre autres celles fournies par la Convention sur les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (**Convention de l'OIT n° 169**), l'Étude du problème de discrimination contre les populations autochtones et le Document de travail des Nations Unies sur le concept de « peuples autochtones » préparé par le Groupe de travail sur les populations autochtones.

PLANTATION INDUSTRIELLE

Les plantations qui disposent d'une zone cultivée ou replantée de plus de 50 hectares de caoutchouc naturel.

EXPROPRIATION DES TERRES

Les acquisitions ou concessions des terres qui : (1) sont en violation des droits humains, y compris les droits des femmes ; (ii) ne reposent pas sur le FPIC lorsque le FPIC est requis selon cette Politique ; (iii) ne reposent pas sur une évaluation appropriée ou des impacts matériels sociaux, économiques et environnementaux ou (iv) qui, si contractuelles, sont obtenues de façon frauduleuse ou sans respecter les exigences de la loi locale en vigueur.

DROITS FONCIERS

Les droits fonciers selon les lois locales en vigueur. Les droits fonciers tels que définis par la U.S. Agency for International Development (USAID), décrivent les moyens par lesquels les droits de propriété des terres sont attribués, transférés ou gérés dans une société particulière. Le droit foncier, tel que défini par l'USAID, est la relation entre les personnes et les groupes par rapport aux terres et aux autres ressources.

COMMUNAUTÉS LOCALES

Un groupe de personnes interagissant ensemble qui vivent et partagent un environnement et un cadre précis ainsi que les mêmes préoccupations relatives aux installations, aux services et à l'environnement locaux et qui peuvent parfois ne pas correspondre aux définitions traditionnelles ou étatiques. Les communautés locales peuvent être légalement ou coutumièrement établies ou désignées en utilisant divers termes tel que « communautés traditionnelles ».

ÉCOSYSTÈME NATUREL

Un écosystème qui ressemble considérablement, en termes de composition d'espèces, de structure et de fonction écologique, à celui qui est ou aurait été dans une région donnée en l'absence d'impacts humains majeurs.

FORÊT NATURELLE

Un **écosystème naturel** qui possède plusieurs ou la plupart des caractéristiques d'une forêt originelle du site donnée, notamment en termes de composition des espèces, de structure et de fonction écologique, y compris :

- Les forêts primaires qui n'ont pas été soumises récemment à des impacts humains majeurs.
- Les forêts régénérées (deuxième croissance) qui ont été soumises à des impacts majeurs dans le passé (par exemple liés à l'agriculture, à l'élevage, aux plantations d'arbres ou au logement intensif) mais où les principales causes de l'impact ont cessé ou considérablement diminué et l'écosystème a récupéré la plupart des espèces, de la structure et de la fonction écologique des écosystèmes naturels précédents ou contemporains.
 - La forêt naturelle gérée lorsqu'une grande partie de la composition de l'écosystème, de la structure et de la fonction écologique existe.

TOURBES

Un sol qui cumule des couches organiques dont plus de la moitié de la partie supérieure des 80 ou 100 cm de la surface du sol contient 35 % ou plus de matières organiques (35 % ou plus de perte par calcination) ou 18 % ou plus de carbone organique. Il convient de relever que pour la gestion des plantations existantes en Malaisie et en Indonésie, une définition plus étroite a été utilisée, sur la base de la réglementation nationale, notamment le sol ayant une couche organique dont plus de 50 % des 100 cm de couche supérieure contient plus de 65 % de matière organique. Dans tous les cas, consultez et respectez les lois en vigueur.

TRANSFORMATEUR

L'organisation qui transforme le caoutchouc naturel encore en l'état brut.

RÉPARATION ET RECOURS

Terme utilisé indifféremment, ou dans l'un ou l'autre contexte, pour désigner les procédures juridiques prévues par la loi locale en vigueur de l'obtention de réparation pour des activités contraire aux lois en vigueur et les résultats de ces procédures d'une part, et les démarches

volontaires, consenties et/ou supplémentaires menées à ces fins. Les directives supplémentaires relatives aux options de réparation et de recours sont disponibles dans l'UNGP.

PETIT EXPLOITANT

Une plantation de petite taille, souvent familiale, de moins de 50 hectares. Les petits exploitants sont caractérisés par des motivations orientées vers la famille, comme le fait de favoriser la stabilité du système domestique de la plantation, l'utilisation principale de la main d'œuvre familiale pour la production et l'utilisation du produit comme source de revenu familial.

LES FOURNISSEURS

Les entités tierces ou les individus qui fournissent directement à Goodyear et ses filiales des produits ou des services liés au caoutchouc naturel.

LE NEGOCIANT

L'organisation commerciale (soit individuelle ou la coopération) qui est un **fournisseur** et qui est impliqué dans le commerce local, national et//ou international de caoutchouc naturel.

LA TRAÇABILITÉ

La capacité à suivre un produit ou ses composantes à travers les étapes de la chaîne d'approvisionnement (par exemple : la production, la transformation, la fabrication et la distribution).

ANNEXE 2 : RESSOURCES

N°	Description	Lien ou référence
1	Protocole de 2014	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
2	Le travail des enfants	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
3	Le travail forcé	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
4	FPIC et UN-REDD	https://www.unclearn.org/sites/default/files/inventory/un-redd05.pdf
5	Liberté d'association	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
6	HCSA	http://highcarbonstock.org/
7	HCV	https://hcvnetwork.org/
8	OIT 29	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
9	OIT 87	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
10	OIT 98	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
11	OIT 105	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
12	OIT 100	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
13	OIT 111	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
14	OIT 138	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
15	OIT 182	Consultez 8 Conventions fondamentales de l'OIT, ci-dessous.
16	Huit conventions fondamentales de l'OIT	https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--en/index.htm
17	Expropriation des terres	http://www.landcoalition.org/en
18	Droits fonciers	https://www.land-links.org/what-is-land-tenure
19	Directives opérationnelles relatives à l'application des définitions de la déforestation, de la conservation et de la protection des écosystèmes	https://accountability-framework.org/operational-guidance/applying-the-definitions-related-to-deforestation-conversion-and-protection-of-ecosystems/
20	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA)	https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf
21	Principes directeurs en matières commerciales et des droits humains, publiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf

